

Demande de détention et d'acquisition d'armes

Pré requis :

- Avoir créé son compte sur l'espace S.I.A (Système d'Information sur les Armes)
- Avoir déposé dans son espace E.D.E.N (Espace Dématérialisé Enregistrements National) un certificat médical de moins de 3 mois ★
- Avoir reçu sa Demande d'Avis Préalable – les 2 volets - signée et tamponnée

Pas obligatoire mais fortement conseillé : Créer sur son ordinateur un répertoire dans lequel seront regroupés tous les documents (au format PDF) qui seront téléversés sur S.I.A (Avis préalable, Extrait acte de naissance) ...

- 1/ Se connecter sur son espace S.I.A, renseigner son identifiant de connexion puis son mot de passe.
- 2/ Sur la page d'accueil, cliquer sur l'onglet « Mes démarches ».
- 3/ Cliquer sur l'onglet « Demander une autorisation d'acquisition et de détention d'armes ».
- 4/ Dans le formulaire qui s'ouvre, vérifier les informations affichées et modifier si besoin (via l'onglet Mon Profil) le justificatif de domicile qui doit avoir moins de 2 mois.
- 5/ Cliquer sur « Etape suivante ».
- 6/ Importer les deux documents demandés (Avis préalable - souche Préfecture – et extrait acte de naissance). Renseigner les informations demandées (coffre-fort et psychiatriques).
- 7/ Cliquer sur « Envoyer la demande »
- 8/ Un message vous indique que votre demande est valide.
- 9/ Un courriel indiquant la date et le numéro de dossier vous est envoyé.
- 10/ Ce dossier va être maintenant transmis et traité par la préfecture dont vous dépendez.

Remarque : *On ne peut pas télécharger de certificat médical sur son espace S.I.A ; Cette opération doit impérativement être effectuée via son espace EDEN.*

Il est prévu que le S.I.A récupère via EDEN la majorité des informations dont il a besoin (carte d'identité, licence en cours, certificat médical, etc.)